



Lors de son discours aux armées du 13 juillet, le président Macron a annoncé la mise en chantier à l'automne d'une nouvelle Loi de programmation militaire pour une adoption en 2023 et donc une entrée en vigueur en 2024. Soit un an avant l'échéance de la précédente LPM. Une annonce en trompe-l'œil. Car normalement il était prévu en 2021 une réactualisation de la LPM qui n'a pas eu lieu ! En effet, seules les cinq premières annuités (2019 à 2023) avaient été votées et une incertitude programmatique pèse sur 97 milliards d'euros (2024 et 2025). Seule la Revue stratégique a été actualisée en 2021, mais sans que cela fasse l'objet d'un véritable débat démocratique. Comme le souligne un rapport de la Cour des comptes paru en mai, le nouveau contexte lié à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine « pourrait présenter pour les armées françaises des "marges de manœuvre" » plus favorable. C'est-à-dire permettre une acceptabilité de la poursuite de l'augmentation des dépenses militaires dans un contexte de dégradation des finances publiques et de pression sociale sur le pouvoir d'achat.

Toutefois, la solution ne peut pas se limiter à augmenter les dépenses militaires, ce qui conduit uniquement à poursuivre l'escalade et à préparer les prochaines guerres. Le débat doit s'ouvrir de manière large et démocratique, incluant y compris les organismes en faveur du désarmement. Car pour avoir la paix, il y a nécessité de la préparer. Cela passe par la limitation des dépenses militaires comme le souligne l'article 26 de la Charte des Nations unies.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Retour sur une promesse

Actions pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Première Réunion des États parties • Du 21 au 23 juin, au siège de l'ONU à Vienne, près d'une centaine d'États se sont réunis, dont des États observateurs. Les membres du traité ont adopté un « Plan d'action ». Loin d'être un simple document, il s'agit d'une feuille de route qui engage les États membres à agir pour rendre universel le traité, mettre en œuvre un fonds international pour porter assistance aux victimes des essais nucléaires et engager un processus de réhabilitation des zones affectées par ces armes. De plus, les États présents ont adopté la « Déclaration de Vienne : Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires » qui affirme notamment : « Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les défis et les obstacles qui nous attendent pour réaliser les objectifs de ce traité. Mais nous allons de l'avant avec optimisme et détermination. Face aux risques catastrophiques posés par les armes nucléaires et dans l'intérêt de la survie même de l'humanité, nous ne pouvons faire autrement. Nous emprunterons toutes les voies qui s'offrent à nous, et nous travaillerons avec persévérance pour ouvrir celles qui sont encore fermées. Nous n'aurons de cesse tant que le dernier État n'ait adhéré au Traité, que la dernière ogive n'ait été démantelée et détruite et que les armes nucléaires n'aient totalement disparu de la Terre. »

<https://bit.ly/362e2tR>



Une délégation de ICAN France s'est rendue à l'Élysée le 16 juin 2022 pour remettre au président Macron les 11 217 signatures de l'appel à ce que la France participe comme État observateur à la première réunion du TIAN à Vienne. Une demande soutenue également par 15 partis politiques membres de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale, NUPES.

<https://bit.ly/3mZYoXP>

Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

À LA DATE DU 20 JUILLET 2022 :

signature : 86 États (dernier État signataire : Niger) ;
ratification : 66 États (dernier État dépositaire : Malawi).

États observateurs à la première réunion du TIAN • Des États européens (Bosnie Herzégovine, Suisse), membres de l’Otan (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Norvège) ou en voie de le devenir (Suède, Finlande) étaient présents à Vienne, reconnaissant notamment les aspects importants du traité liés aux conséquences de l’usage des armes nucléaires.

France : mobilisation parlementaire pour le TIAN

Le 17 juin, 56 député-e-s, sénateurs, sénatrices et eurodéputé-e-s ont demandé au chef de l’État, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, de ne pas « isoler la France du dialogue sur le désarmement » en envoyant des diplomates à la première réunion. C’est la première fois qu’il y a une si forte mobilisation parlementaire autour de ce traité, démontrant une véritable volonté de respecter le multilatéralisme onusien. Parmi les premiers signataires au Sénat : M. G. Gontard, M. P. Laurent ; à l’Assemblée nationale : M. H. Julien-Laferrière, M. B. Lachaud, M. J.-P. Lecoq et au Parlement européen : M. M. Satouri, M^{me} M. Toussaint.

<https://bit.ly/3aVVgJS>

Rencontre parlementaire internationale en marge de la réunion du TIAN

Le 21 juin, une rencontre interparlementaire a été organisée à l’initiative de la campagne ICAN. Ainsi, une quarantaine de parlementaires (européens, japonais, canadiens, néo-zélandais) ont échangé sur un plan d’action commun pour « redoubler d’efforts et accroître le nombre d’adhésions à ce traité et pour soutenir sa mise en œuvre ». L’eurodéputé M. Mounir Satouri, et M. Pierre Laurent, vice-président du Sénat ont pris une part active à cette rencontre de travail.

<https://bit.ly/3bYLsPP>

États-Unis • Le 29 juin, l’élu de la Chambre des représentants James P. McGovern (démocrate), avec 4 autres membres démocrates (Earl Blumenauer, Eleanor Norton, Don Beyer, Ilhan Omar), ont appelé les États-Unis à adhérer au TIAN : « Ce traité de désarmement nucléaire aiderait les États-Unis à rétablir leur leadership moral dans le monde en redirigeant vers des besoins urgents des fonds qui seraient autrement consacrés aux armes nucléaires. J’exhorte les membres du Congrès et les dirigeants du monde entier à soutenir le traité. »

<https://bit.ly/3Pfb0HR>

Complémentarité du TNP et du TIAN

La première réaction de la diplomatie française à l’adoption le 7 juillet 2017 du Traité sur l’interdiction des armes nucléaires (TIAN) fut d’indiquer que cette nouvelle norme juridique allait « fragiliser le TNP et le régime de non-prolifération, en établissant une norme alternative et en refusant de consacrer le caractère central du TNP » (13 octobre 2017, ambassadrice Alice Guitton, ONU).

Au lendemain de la première réunion (MSP1, 21-23 juin, ONU, Vienne) des États parties au TIAN, les interventions de nombreuses diplomaties tendent à montrer une nouvelle fois que les critiques émises par la diplomatie française ne sont pas fondées. Oui, le Traité sur l’interdiction des armes nucléaires (TIAN) et le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) sont juridiquement et techniquement pleinement compatibles.

Nécessité pour tous les États de respecter le droit international

Pour rappel, le TIAN est issu de la prise de consciences des États membres du TNP qui, lors de l’adoption du document final de 2010, ont souligné, d’une part, « les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu’aurait l’emploi d’armes nucléaires » et, d’autre part, « la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ». Ce texte de 2010 a ouvert la porte à l’initiative humanitaire — théâtre de conférences onusiennes (2013, 2016) et intergouvernementales (2013, 2014) — qui aboutit à la conclusion (résolution L41, ONU, 2016) de se doter d’un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination totale.

Outre le fait que le texte du TIAN contient de nombreuses références directes et indirectes au TNP, il renforce aussi ses objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. En effet, en interdisant expressément et totalement les armes nucléaires, le TIAN instaure un frein supplémentaire à leur prolifération. Enfin, il constitue une avancée concrète en

faveur de la mise en œuvre de l’obligation de poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire telle qu’énoncée à l’article VI du TNP.

Lors de la MSP1, le Comité international de la Croix-Rouge, comme de nombreuses délégations ont souligné la complémentarité entre le TIAN et le TNP, ainsi qu’avec le Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les instruments établissant des zones exemptes d’armes nucléaires (ZEAN). Par exemple, les Philippines, la Malaisie et l’Uruguay ont indiqué que le TIAN s’aligne sur l’article 6 du TNP et contribue à son application.

Le TIAN met en œuvre l’article VI du TNP

La Suisse, présente comme État observateur, s’est « félicitée des diverses déclarations selon lesquelles l’objectif du TIAN est de contribuer à la mise en œuvre des dispositions du TNP, en particulier de son article VI ». Elle s’est également dite « convaincue que les efforts déployés dans le cadre du TIAN peuvent compléter ceux entrepris dans le cadre du TNP ». L’Allemagne membre de l’Otan, qui ne souhaite pas à ce stade y adhérer, a déclaré que « plusieurs pays, dont le mien, ont exprimé leurs inquiétudes quant aux frictions qui apparaissent entre le TIAN et le TNP. Dans ce contexte, nous apprécions grandement la déclaration sans équivoque en faveur du TNP, envisagée par cette réunion des États parties ». Notons enfin que les parlementaires présents à une réunion parallèle au TIAN ont déclaré qu’ils redoubleront d’efforts pour universaliser le traité, tout en soulignant la complémentarité avec le TNP.

Cette volonté de mettre un terme à ce mythe de l’incompatibilité entre ces traités a ainsi été soulignée tout au long de cette première Réunion et il est certain que lors de la 10^e Conférence d’examen du TNP (du 1^{er} au 26 août 2022 à New York) encore plus d’États et d’organisations internationales souligneront que le TIAN ne supprime pas le TNP, mais au contraire assure bien sa mise en œuvre complète.

Pour un renforcement du contrôle parlementaire

Les moyens d'actions pour contrôler l'action du gouvernement (art 24 de la constitution) dont vous bénéficiez pour exercer votre travail parlementaire sont nombreux : audition, mission d'information, constitution de groupes de travail, commission d'enquête, questions orales ou écrites au gouvernement, etc. Ils doivent vous permettre d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre par l'État. Nous vous proposons différentes pistes de réflexion pour exercer votre action de contrôle sur les sujets ayant trait à la politique de dissuasion nucléaire.

La réalité budgétaire en question

37 milliards € ont été planifiés selon la LPM pour la dissuasion nucléaire ; la plus grande partie (18 Mds €) devant être attribuée sur la période 2023-2025. Ces investissements qui débudent sont à destination de programmes qui doivent permettre de disposer de nouveaux matériels (notamment SNLE) d'ici à 2050... Mais aucun chiffrage complet (le coût total du programme SNLE est inconnu par exemple) n'a été rendu public. Est-il normal d'engager des dépenses, sans en connaître le montant global ? Sans études d'impact sur le processus de démantèlement des réacteurs nucléaires de ces sous-marins ? Ni même sans savoir pendant combien de temps la part dissuasion du budget de la défense sera égale ou supérieure à 6 Mds € par an ? Un montant atteint dès 2024. Enfin, l'absence de prise en compte de nombreux postes budgétaires dans l'agrégat dissuasion interroge. Serait-ce pour en diminuer le coût ?

Respect des engagements juridiques

La France, État reconnu comme doté d'arme nucléaire (article 1 et 9), et qui a l'obligation de réaliser un processus de désarme-

ment nucléaire de bonne foi (art 6) selon le TNP, s'est volontairement engagée à réaliser 22 mesures de désarmement, selon le document final adopté à la 8^e Conférence d'examen du TNP (en 2010). Les mesures de renouvellement de sa force de dissuasion actuellement mises en œuvre ne sont donc pas en adéquation avec le droit international. Comment est-il possible que la diplomatie française explique à l'ONU sa volonté de respecter ce droit, tout en voyant celui-ci être déconstruit par les actions du ministère des Armées ? De même comment est-il possible de prôner (avec raison) le multilatéralisme onusien, tout en refusant de prendre part (comme ce fut le cas) à la première Réunion (21/23 juin 2022) du TIAN ?

Déchets nucléaires militaires

Le président Macron a engagé depuis 2020 un travail mémoriel sur l'histoire de la France et de l'Algérie, qui a donné lieu à un rapport (janvier 2021) de M. Stora et qui vient de se poursuivre par une rencontre officielle entre l'historien et le président algérien Tebboune. Pour donner enfin une véritable impulsion pour réparer les conséquences des essais nucléaires, il serait nécessaire comme nous le demandons et comme cela fut déjà proposé par différents parlementaires en 2021 — dont M. Brotherson, M. Lambert, M. Lecoq, M^{me} Panot, M. Taché — que soit enfin révélé les données et les cartes des zones où des déchets nucléaires issus des essais ont été enterrés dans les anciens sites de tirs du Sud algérien. De même, la transparence (sur le coût, le retraitement, la classification) des déchets nucléaires militaires reste partielle. Or la France s'apprête à produire au moins 100 000 m³ supplémentaires de déchets d'ici 2100. Ce sujet « déchets nucléaires militaires » ne doit plus être la face cachée de la politique de dissuasion de la France.

La dissuasion nucléaire en bref

Trois sous-marins nucléaires lanceurs d'engins auraient été déployés à la mer simultanément, au lendemain de l'agression russe en Ukraine. Si l'information devait s'avérer exacte, cela serait la preuve d'une tension extrême et de la prise en compte de la possibilité d'une guerre nucléaire.

Douze milliards d'euros, c'est le nouveau coût des opérations de démantèlement, pour Marcoule et Pierrelatte. Un chiffre annoncé dans le Rapport national France TNP 2021 (page 7). Pour mémoire, ce chiffre n'a cessé d'évoluer ces 10 dernières années, passant respectivement en 2011 de 6 Mds € à 8 Mds € en 2015. Tout laisse à penser que la note va encore s'aggraver...

Concept stratégique de l'Otan • Le sommet de l'Otan (Madrid, 28-30 juin) a adopté un nouveau concept stratégique où il est notamment précisé que « *les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France ont un rôle de dissuasion propre et contribuent de manière significative à la sécurité globale de l'Alliance* ». Depuis le Sommet de Bruxelles en 2018, l'expression « *de manière significative* » a été rajoutée sans que jamais une seule explication n'ait été donnée sur ce nouveau rôle.

Veille franco-allemande

L'Allemagne soutient le TIAN

L'Allemagne a pris la parole lors de cette première réunion sur un « ton conciliant », ce qui est à noter après des années d'hostilité active à l'égard du traité. L'Allemagne a reconnu que les partisans et les sceptiques du TIAN peuvent « travailler côte à côte » pour assurer la réduction des arsenaux nucléaires et le maintien de normes strictes contre la prolifération et l'utilisation des armes nucléaires. Elle a indiqué son souhait d'en savoir plus sur la mise en œuvre des obligations positives (notamment l'assistance aux victimes et la réhabilitation de l'environnement). De plus, l'Allemagne a clairement reconnu que le TNP est mis à mal par la stagnation de la réduction des stocks et la stagnation des doctrines nucléaires...

M^{me} Annalena Baerbock, cheffe de la diplomatie allemande lors de sa visite à Nagasaki, le 10 juillet, a réaffirmé que « *nous soutenons les initiatives de désarmement comme le TIAN où nous avons participé pour la première fois comme observateur ainsi que le TNP qui vise à mettre en place une stratégie de désarmement nucléaire* ».

Proposition d'initiative...

Engagement parlementaire

Les parlementaires ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité pour un monde sans armes nucléaires. Ils ont joué un rôle majeur dans la réalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous vous invitons en signant cet Engagement parlementaire, à apporter votre soutien pour promouvoir ce traité et encourager le processus d'universalisation :

« Nous, les parlementaires soussignés, accueillons chaleureusement l'adoption du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires le 7 juillet 2017 comme une étape importante vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous partageons la profonde préoccupation exprimée dans le préambule face aux conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires, et nous reconnaissons le besoin qui en découle d'éliminer ces armes inhumaines et abominables. En tant que parlementaires, nous nous engageons à travailler à la signature et la ratification de ce traité historique par nos États respectifs, car nous considérons que l'abolition des armes nucléaires est un bien public mondial de premier ordre et une étape essentielle pour promouvoir la sécurité et le bien-être de tous les peuples. »

Cet Engagement est coordonné par notre campagne ; 28 parlementaires français soutiennent déjà cet Appel. Pour confirmer votre signature écrivez nous à :

coordination@icanfrance.org

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Ressource



La France a produit (148 630 m³) et va continuer de produire des quantités importantes de déchets nucléaires militaires. Le manque de transparence sur l'état des stocks, l'absence de prise en compte de tous les déchets, comme ceux enfouis en Algérie suite aux essais nucléaires, le manque de données sur les coûts du démantèlement des installations liées à la bombe et plus généralement leur invisibilité dans le débat démocratique sont les graves problèmes soulevés dans cette étude co-rédigée par ICAN France et l'Observatoire des armements et publiée avec le soutien de la Heinrich-Böll-Stiftung Paris, France. Il faut relever que M^{me} Émilie Cariou, alors députée de la Meuse et membre de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a écrit un avant propos et également fait inscrire ce sujet dans son rapport (n° 5144, Préparation de la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) publié au nom de l'OPECST.

44 pages • téléchargement gratuit sur :

www.obsarm.org & www.icanfrance.org



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09